

CONCLUSIONS DE SES NOUVELLES RECHERCHES SUR L'ORGANISATION PRIMITIVE DE L'EGLISE

COMMUNICATION A L'ACADÉMIE D'ATHÈNES

PAR DR. G. KONIDARIS

PROFESSEUR D'HISTOIRE DE L'EGLISE A L'UNIVERSITÉ D'ATHÈNES

Remarques préliminaires.

L'opinion de Harnack : est juste quand il remarque qu'aucun domaine de l'histoire ecclésiastique ne présente une telle antithèse entre la conviction confessionnelle et la conviction historique, comme celui de l'histoire la plus ancienne de la constitution de l'Église et du droit canonique. C'est pourquoi ma communication à l'Académie d'Athènes, à sa séance (17.5.56) sur «La naissance et l'évolution de l'organisation du Christianisme primitif» était une recherche littéraire et historique, à l'exclusion de toute supposition dogmatique.

En 1932 «Il y a de cela 25 ans» je commençai à faire cette recherche au Séminaire d'histoire ecclésiastique de l'Université de Berlin dirigé par le regretté professeur Hans Lietzmann († 1942). Dès le commencement de mes recherches il m'apparut clairement que je devais laisser de côté plusieurs résultats considérés comme valables, et que libre de toutes les théories et constructions, je devais entreprendre une nouvelle investigation de sources. Cette recherche d'après les sources fera l'objet de 3 volumes; La première partie du premier volume a paru à Athènes en 1956 sous le titre: «Nouvelles recherches pour résoudre les problèmes de sources de l'Organisation du christianisme primitif» dans la revue scientifique de l'école théologique de l'Université d'Athènes (en 1956), comme tiré à part sous le titre «Contributions à l'histoire ecclésiastique du catholicisme gréco-romain».

La rédaction de ces trois volumes, comme aussi les théories et les constructions sur la naissance et l'évolution de l'organisation des communautés primitives du christianisme, retardèrent longtemps ma communication devant l'Académie.

L'introduction exposait pourquoi le problème, si on l'examine à fond, est un problème essentiellement littéraire et historique, étant

donné que les églises, comme les théologiens, et les historiens ecclésiastiques, basent leurs points de vue différents sur des interprétations des sources obscures et énigmatiques.

Quel est donc brièvement le problème ?

Quel est le rapport, entre les ministres de la Communauté d'après les sources de l'Occident Presbytres ou évêques et diacres c. à d. des ministres fixés de la communauté, à l'exception des charismatiques (apôtres, prophètes et Docteurs), toutes choses qui donnent l'impression qu'il y avait une direction collégiale des communautés en Occident, et les ministres de la communauté en Orient, qui dirigeaient la communauté sous une forme monarchique. (Un évêque ayant sous ses ordres des presbytres et des diacres).

On traite ensuite de la position fondamentale selon laquelle la solution du problème ne peut venir que de l'examen de toutes les sources, parce que chacune d'entre-elles apporte des renseignements particuliers sur l'organisation de l'Eglise.

Dans ce travail les formes originales de l'organisation de l'Eglise primitive sont l'objet de la recherche.

Le 3me. paragraphe de la communication à l'Académie expose la méthode des recherches surtout au point de vue de l'évolution chronologique et régionale de l'organisation de la communauté on devait plutôt dire de l'organisation ecclésiastique et non pas de la communauté, parce que la distinction de Fr. Gerke est pour nous irrecevable.

Cette manière de procéder exclut 1) le libre emploi de la matière des sources 2) les conclusions tirées de la Didaché 3) cette méthode exclut aussi d'une manière absolue les conclusions basées sur la seule analyse de certains termes comme par exemple, presbytres ou évêques et diacres (πρεσβύτεροι, ἢ ἐπίσκοποι καὶ διάκονοι) parce que cette méthode a conduit Harnack comme aussi d'autres écrivains à étudier la lettre de Polycarpe indépendamment des lettres d'Ignace. C'était là, briser la liaison historique et littéraire des textes (Polyc. ch.13), avec toutes les conséquences ruineuses pour la solution de notre problème. La lettre de Polycarpe est une chaînon entre les églises d'Occident et d'Orient.

Le deuxième point que je note spécialement c'est l'examen très attentif, des dispositions fondamentales, des situations historiques et les coutumes locales des chrétiens.

II. Résolution des problèmes des sources d'après la 1ère. et la 2nde. méthode.

1) L'église chrétienne primitive dès sa naissance et parallèlement au charismatique, a choisi 7 hommes comme serviteurs des tables (διακόνους τραπέζων — διακονεῖν τραπέζαις Act. 6,1-7) c.à.d. des serviteurs ecclésiastiques permanents de la sainte eucharistie liée aux âgapés, (fraction du pain etc.) désignés par les Apôtres pour ce service.

2) Immédiatement après, apparaissent soudain à coté des apôtres les presbytres (Actes 11.30 à 14.23 etc.) la fonction des presbytres, considérée comme la base du fonctionnement de la communauté chrétienne, s'est introduite peu à peu dans toutes les églises par élection en imposition des mains.

3) L'ordination des presbytres, en Pisidie, Lycaonie et Pamphylie sur proposition des apôtres (Act. 14.23), montre le commencement de la patriculière signification de cette fonction pour l'église chrétienne puisque de 35 à 60 après Jésus Christ elle domine, étant donné que les Apôtres voyageaient et demeuraient peu de temps dans la même communauté.

Dans la première et principale partie de ma communication, qui correspond au premier volume j'examine les différentes informations que nous donnent les sources, selon l'ordre chronologique et en fonction de la provenance des diverses églises locales (34-156 A.J.C.). Leurs compétences s'élargissent à cette époque, de la liturgie à l'administration et en générale, à la surveillance de chaque église locale.

4) Ils reçurent ensuite un titre secondaire évêques «Ἐπίσκοποι» (Act 20,17) en Ephèse et Philippes.

Les presbytres étaient ordonnés (ἐχειροτονήθησαν καὶ κατεστάθησαν) par l'Église «τὸ πλῆθος» et dans leurs fonctions par les apôtres, et après leur mort par leurs successeurs, de grandes personnes érudites (I Clem. 54.1.3) Cette dernière action de l'église c.à.d. l'installation par l'imposition des mains des ministres de la communauté au service de l'évêché «τῆς ἐπισκοπῆς» à été exalté par Clement de Rome lorsque l'église de Corinthe renvoya de l'Évêché quelques psesbytres. Dans le développement de la question Clement s'aperçoit bien le (charakter indelebilis) «ὁ ἀνεξάληπτος χαρακτήρ» du clergé. Le caractère ineffaçable du clergé est soutenu de droit dans la discussion de cette matière dans la première Epître de Clément en même temps ce caractère ineffaçable est considéré comme la caractéristique de l'application d'une règle générale.

5. En même temps que les presbytres ministres permanents de l'église primitive, conseillers des apôtres participent à leur autorité, apparaissent les ministres charismatiques, mais dans quelques communautés seulement. Ceux-ci ne faisaient pas partie de l'organisation de l'église, ils étaient des itinérants prêchant l'évangile, ministres extraordinaires et missionnaires.

C'est justement pour cette raison, que toutes les églises éprouvèrent le besoin de nommer des presbytres spécialement comme ministres de l'administration (on ne mentionne pas souvent les diacres, dont l'office est l'assistance et non l'administration).

Ainsi les presbytres comme ministres essentiels ou supérieures (προϊστάμενοι) s'installèrent après leur ordination dans les communautés de Jérusalem, dans le Sud-Est de l'Asie Mineure. à Ephèse, Philippines, Crête, Corinthe, Psudas et Rome.

6) A Ephèse apparaissent de nouveaux termes techniques pour les ministres de la communauté et les supérieurs c. à. d. les presbytres, les évêque (ἐπίσκοποι) et pasteurs (ποιμένες) Ils sont employés dans peu d'églises et toujours comme caractère secondaire.

7) Ces nouveaux termes «évêques et diacres» (ἐπίσκοποι καὶ διάκονοι) entrèrent en vigueur à Rome pour le fondement de la situation du clergé et pour sa représentation en général (Didaché).

8) Pour cette raison il reste à interpréter le terme d'usage général dans toute l'église les presbytres (οἱ πρεσβύτεροι) et relatif à lui les évêques (ἐπίσκοποι) (voir 6).

9) Et maintenant la question se pose quel est le rapport entre l'organisation de la communauté de l'église et celle d'Ignace avec les 3 degrés (c. à. d. l'évêque, (ἐπίσκοπος) les presbytres, (πρεσβύτεροι) et les diacres διάκονοι) ?.

L'éclaircissement de cette question fondamentale est difficile. Tout d'abord à cause du pluriel les presbytres (οἱ πρεσβύτεροι) qui donne l'impression que les communautés du christianisme primitif se gouvernaient par un collège de personnes, et ensuite à cause de la quadruple signification du terme «πρεσβύτεροι» dans les sources :

1) Les plus âgés (πρεσβύτεροι τῆς ἡλικίας).

2) Les presbytres sous les ordres de l'évêque «ὁ ἐπίσκοπος ἅμα τῷ πρεσβυτερίῳ» ou l'évêque avec les presbyteriens ou avec mention du nom (p. e. Πολύκαρπος καὶ σὺν αὐτῷ πρεσβύτεροι) Polycarpe et ses presbytres. A cause de cela nous avons «οἱ πρεσβύτεροι» les presbytres.

3) Un seul mot pour désigner a) le Supérieur du collège des presbytres. celui qui exerce les fonctions de la surveillance (τοῦ Προε-

στῶτος Πρεσβυτέρου) Asie Mineure et Rome, 1 Pierre 5.10 b) et presbytres sous la direction de leur chef. (Συμπρεσβυτέρων τοῦ προεστῶτος πρεσβυτέρου).

Le terme, le presbytre (πρεσβύτερος) étant sympathique aux Supérieurs en Occident, c. à. d. aux évêques et pour cette raison nous avons le 4e. cas.

4) Dans l'église d'occident les évêques «οἱ Ἐπίσκοποι» s'appelaient tout simplement les presbytres «οἱ πρεσβύτεροι» (Εἰσηγία παρ' Εὐσεβίου V, 24). L'emploi de ce terme, à mon avis provient du grec. «Ὁ Πρεσβύτερος» (avec article) 2me. épître de St. Jean).

a) D'après les recherches des sources on constate que le christianisme primitif n'accepta que très lentement la qualification l'évêque «ἐπίσκοπος» pour désigner le chef de la communauté, n'employant que le nom seulement. (Ἰγνάτιος, Πολύκαρπος) Mais très vite à ce nom s'ajouta le nom des citoyens de la ville Polycarpe des Smyrniens (Πολύκαρπος Συμυρναίων, Μελίτων Σαρδινῶν) et plus tard encore le nom de la ville Polycarpe de Smyrne (Πολύκαρπος Σμύρνης).

Ces formes sont très anciennes et très en usage, et sont attestées par la signature des actes synodaux, des documents épiscopaux et les épigraphes p. e. Alexandre d'Alexandrie ou Alexandre de Thessalonique (Ἀλέξανδρος Ἀλεξανδρείας ἢ Θεσσαλονίκης Ἀλέξανδρος). (325 A. 1 con. Nicée) C'est une erreur par conséquent de chercher dans la fonction de l'évêque (τοῦ ἐπισκόπου). la fonction du chef du collège des presbytres et des communautés du christianisme primitif et ceux-ci seulement au mot «ἐπίσκοπος» l'évêque.

A l'origine c'était le ministre de la communauté, sans précision exacte de sa compétence, après il prit la place de l'apôtre absent ou mort comme (πρεσβύτερος - προεστώς) (Presbytres supérieur) gouvernant l'église avec le presbyterium «ἅμα τῷ πρεσβυτερίῳ» et finalement on lui donna le nom même de son ministère. Et cette juste caractérisation entra peu à peu dans l'église d'occident, puis devint définitive. Etant donné que les chrétiens, de cette façon satisfaisaient leurs énigmes religieuses que les premiers chefs des communautés étaient des gens si humbles qu'ils n'avaient aucune prétention pour les titres, on conçoit aisément pourquoi cette façon de caractériser la fonction n'était pas généralement répandue. Il faut aussi remarquer que les chrétiens préféraient le titre «ὁ πρεσβύτερος» le presbytre provenant des épîtres Jeohonniques.

Cette denomination prouve parfaitement la collaboration collective et l'activité de l'évêque (ἐπίσκοπου) avec le collège les presbytres dans

la sainte liturgie et dans le gouvernement de la communauté: (Ancienne forme: Ἰάκωβος . . . πρεσβύτερος Πολύκαρπος καὶ οἱ σὺν αὐτῷ πρεσβύτεροι). (Ancienne forme: Jacques presbytre Polycarpus et les presbytres avec lui).

L'application du titre «ὁ ἐπίσκοπος» l'évêque pour Dieu et le Christ dans l'église d'occident est probablement la cause du retard de l'emploi de la dénomination «ὁ ἐπίσκοπος» l'évêque comme titre de ministère.

En comparant les différentes formes déjà exposées, nous constatons ce fait de grande importance pour la solution de notre problème: Nous ne rencontrons nulle part dans les sources les formes suivantes (Clement . . . les évêques ou Polycarpe les évêques ou Clement évêques, diacres etc.) (Κλήμης ἐπίσκοπος ἢ Πολύκαρπος ἐπίσκοπος ἢ Κλήμης ἐπίσκοπος, διάκονοι) une telle forme, ne pouvait pas exister, parce que la mention du nom de l'évêque, (p. e. Clement, les presbytres, (Κλήμης - πρεσβύτεροι) dégageait les presbytres - évêques (πρεσβυτέρων - ἐπισκόπων) le presbytre, celui qui avait droit essentiellement à ce titre l'évêque «ὁ ἐπίσκοπος» parmi les presbytres un, avait par excellence l'autorité pour surveiller le troupeau du Christ.

Si dans la vie de l'église la dénomination avait existé Clement évêques (Κλήμης ἐπίσκοποι) nous aurions eu sans doute le terme évêque avec eux (συνεπίσκοπος) Mais nous avons au contraire le mot «pasteur avec eux (συμπρεσβύτερος) nous pouvons autrement interpreter la question de la façon suivante.

La non mention du nom de l'évêque hors de la mention des presbytres permet dans l'église d'occident car c'était chose plus rare de caractériser les presbytres aussi par le titre, les évêques parce que parmi eux se trouvait celui le presbytre. «Ὁ πρεσβύτερος» qui exerçait la surveillance dans la célébration de la sainte eucharistie et dans la mission.

L'église grecque d'Antioche, mère des églises des gentils, et seule guide de la mission chrétienne universelle, après 70 marcha à grands pas vers une organisation de l'église comme religion indépendante et nettement séparée du judaïsme, la religion du Christ. Elle donna à cette très haute et indépendante fonction de l'église, la dénomination qui lui était due, c. à. d. le 4me. et dernier terme, «ὁ ἐπίσκοπος» (l'évêque) les autres trois termes étaient. 1) Les chrétiens (Actes) 2) Le christianisme 3) l'église catholique. (Ignace).

En même temps elle commença à déterminer la compétence particulière de l'évêque «τοῦ ἐπισκόπου» comme conducteur indispensable

de la communauté et cela précisément à l' époque ou l' église de Rome sous le prétexte de l'épisode de Corinthe renvoya certains presbytres de la fonction très honorée de l'épiscopat («ἐπίσκοπος τῶν πρεσβυτέρων» (ἐκ τῆς τετιμημένης) λειτουργίας τῆς ἐπισκοπῆς» I Clem.) et, où cette église établit la règle catholique que les évêques Presbytres (ἐπίσκοποι πρεσβύτεροι) ne pouvaient pas être dépossédés de leurs fonctions.

Ainsi, au terme de cette recherche, on peut déterminer que dans l' église primitive existait une unique organisation stable du ministère.

1) Les presbytres-évêques (οἱ πρεσβύτεροι-ἐπίσκοποι) le dernier mot l' évêque étant moins usuel, surtout en Occident.

Cette qualification étant en usage avant Ignace en Orient (jusqu' à Ephèse «les évêques» le mot ἐπίσκοποι et cela pour les deux réalités a) les presbytres et leur chef (συνπρεσβύτεροι) et b) les presbytres sous les ordres de l' évêque.

2) Jacques-presbytres ou Polycarpe et les presbytres avec lui (évêque avec son presbyterium chez Ignace lettre philadelphie ou Clement presbytres, chefs de l' église. (Paster d' Hermas).

L' Église de l' occident en resta longtemps au terme «les presbytres «οἱ πρεσβύτεροι» pour caractériser ses évêques et cela à cause des circonstances particulières il n' y a vait ni grand mouvement missionnaire, ni sérieux mouvements hérétiques, et l' église se trouvant sous l' influence de l' esprit de la langue grecque (c' est le quatrième cas du terme les presbytres par Irénée «les presbytres de Rome» (οἱ πρεσβύτεροι Ρώμης) c. à. d. les évêques οἱ ἐπίσκοποι. Des années 70 à 110 furent erigés dans le christianisme primitif au moins 45 évêchés L' église grecque Antioche introduisit alors la qualification «l' évêque» (οἱ ἐπίσκοποι) tandis qu' en Occident à la fin du 2me, siècle seulement se constate l' introduction de ce terme, par contre en Orient la qualification (συνπρεσβύτερος) n' a jamais cessé d' exister même après le 3me, siècle.

L'ancienneté de l'institution administrative, ou de la fonction de l' évêque s' affirme historiquement et littérairement, parce que par Ignace, nous entrons profondément dans le 1er. siècle et on examine les faits des dix dernières années de l' époque apostolique, lorsque Simon succéda à Jacques (61,62 à Jerusalem et Ignace succéda à Evodius. (68) à Antioche.

Il est très probable que le terme «Jacques et les presbytres (Ἰάκωβος καὶ οἱ πρεσβύτεροι «des actes» suivit la forme «Simon et les presbytres avec lui (Συμεὼν καὶ σὺν αὐτῷ πρεσβύτεροι) semblable au

Polycarpe et les presbytres avec lui. «Πολύκαρπος καὶ οἱ σὺν αὐτῷ πρεσβύτεροι» comme plus haut.

Les exemples cités plus haut nous montrent la naissance des phénomènes d'origine du commandement de la communauté—évêque avec ses presbytres—ouvrent l'introduction de la forme Ignace des Antiochiens (Ἰγνάτιος Ἀντιοχείων) ou Polycarpe des Smyrniens. (Πολύκαρπος Σμυρναίων). Tout de suite après se formula la qualification «évêque de Surie» (ἐπίσκοπος Συρίας) (Ignace à Romains).

Pour ce dernier terme nous aurions pu constater une corrélation avec la phrase suivante d'Hermeas (Vis II 4) «Πέμψει σὺν Κλήμης εἰς τὰς ἔξω πόλεις ἐκείνων γὰρ ἐπιτέτραπται» (cf. pour le verbe «ἐπιτέτραπται» Strabo c. 840) c. à. d. il enverra donc Glement aux cités extérieures.